

ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

*Solde de 13% affectée aux établissements de formations technologiques et professionnelles
Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage*

RENSEIGNEMENTS

Votre Entreprise :

.....
.....
.....
.....
Siren/Siret :

Etablissement bénéficiaire :

OGEC SAINTE LOUISE DE MARILLAC
3 Boulevard du Nord
93340 LE RAINCY

Code TA de l'Etablissement : 930028

Contact de l'entreprise :

Nom : Prénom :
Téléphone : Mail :

Calcul de la taxe d'apprentissage :

Votre masse salariale 2021 :€
X 0,68 % =€
Solde Etablissement de de 13% TA2022 :€
Subvention en Matériel déductible :€
Bonus Alternant déductible :€
Montant de Votre Versement :€

Au profit de l'Etablissement : GROUPE SCOLAIRE SAINTE LOUISE DE MARILLAC - LYCEE
PROFESSIONNEL JEANNE LA LORRAINE
Code UAI de l'Etablissement : 093 09 29 E

Mode règlement :

- Par Chèque
Banque N°.....

A l'ordre d'**OGEC SAINTE LOUISE DE MARILLAC**

- Ou par Virement
IBAN : FR76 1751 5000 9208 5012 7995 901 - BIC : CE PAF RPP 751

Merci de bien vouloir mentionner en libellé de virement : TA2022 + votre n° Siret